



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

***Exemple
Plan de
fleurissement***



FLORYSAGE
La fleur du paysage

Doubs
Tourisme
Comité départemental

Jeudi 3 juillet 2014

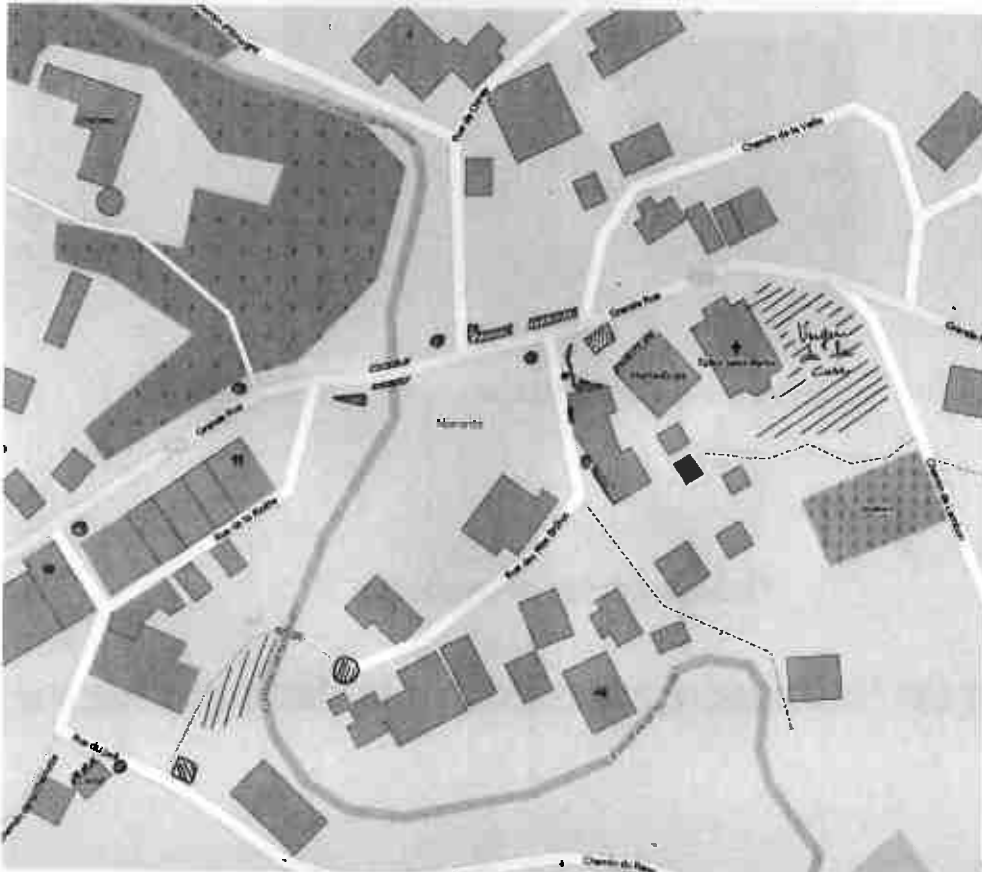
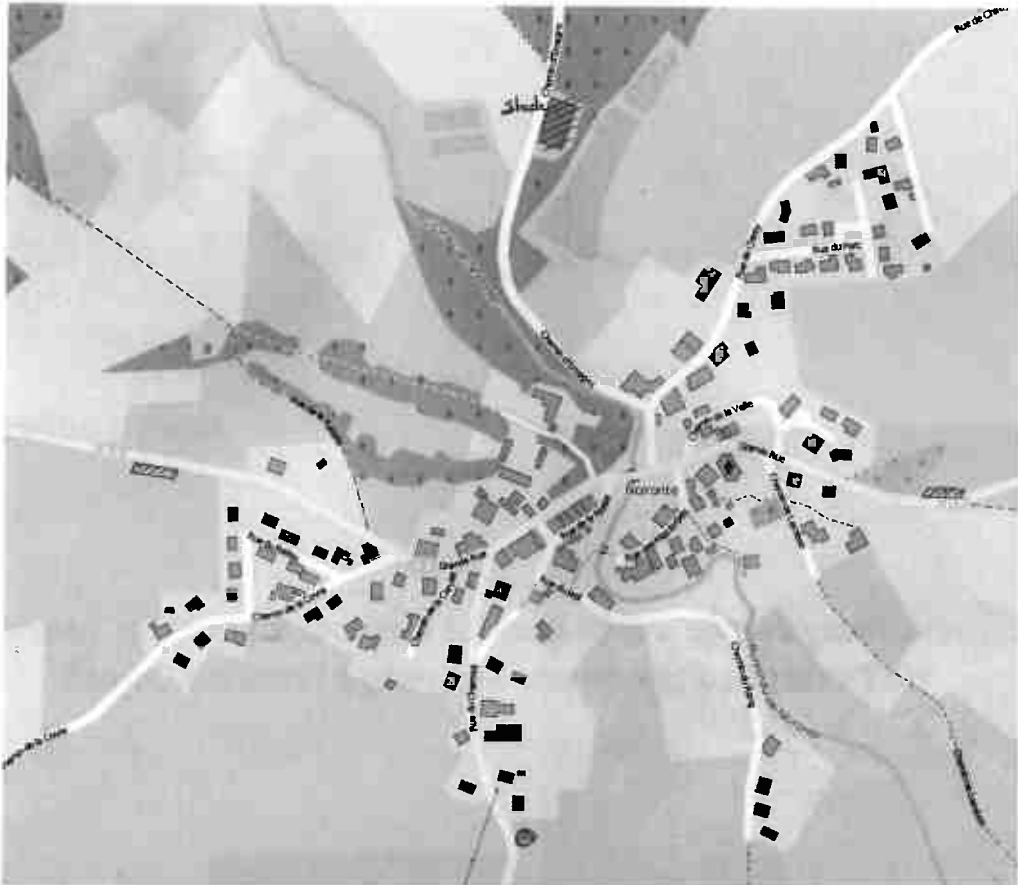
**Formation organisée par le Comité Départemental du Tourisme
du Doubs et animée par Florysage Franche-Comté**



La formation se déroule sur la commune de *Noironte*

Thème de la formation :

Le plan de fleurissement à l'échelle de la commune



- /// Lieux prioritaires d'intervention
- /// Espaces semi-naturels
- /// Espaces naturels

La politique du « tout fleur » est révolue, le fleurissement est aujourd'hui un acte réfléchi avec beaucoup d'idées à disposition, de solutions pour agrémenter le cadre de vie communal.

Le fleurissement peut par exemple se réaliser dans un cadre de partage, d'échange autour du thème du jardin. C'est ainsi que nous voyons naître des carrés potagers, des jardins partagés où se mélangent légumes, fleurs et plantes aromatiques dont les habitants vont s'occuper et aussi récolter .

La création ou la réhabilitation de vergers, la plantation d'essences arbustives endémiques ne sont pas rares. Ces créations qui remettent au goût du jour un patrimoine végétal quelques fois oublié sont une affirmation d'authenticité, d'identité d'un territoire à l'échelle communale.

Attirées pareillement par la modernité, les communes tentent et osent des aménagements de centre ville ou de centre village au caractère et à la personnalité affirmé contrastant cette fois-ci avec la recherche d'authenticité. C'est ainsi que nous voyons des pots, des bacs, du mobilier urbain souvent coloré, fabriqué fréquemment en matériau recyclable, faire leur apparition sur nos places de villages, nos espaces urbains. De même que l'aménagement de jardin sec d'inspiration japonaise est l'apanage de nombreuses communes.

Quelle commune n'a pas également essayé un mélange de graines de fleurs. La prairie champêtre, le mélange rustique, le gazon fleuri autour des arbres sont aussi aujourd'hui une façon, une solution pour fleurir sa commune, plus ou moins réussie en fonction de la saison, du climat, du savoir faire, du bon choix du mélange de graines.

Phénomènes de mode ou recherche d'une singularité, face à ces choix, ces façons de fleurir, c'est avant tout l'idée que la commune se fait du fleurissement, de son cadre de vie qui va primer, déterminer les priorités.

Quel fleurissement mettre en place ?

Un projet de fleurissement doit avant tout être adapté à la taille de la commune, aux moyens financiers et techniques dont elle dispose.

Et, si en effet, le critère financier est à mettre en avant dans vos axes de réflexion, c'est ensuite chaque commune qui détermine ses priorités dans sa volonté de fleurir. De celles-ci résulteront la suite du travail, elles donneront des directions, des objectifs à tenir.

La réalisation d'un plan de fleurissement peut servir de base à l'élaboration d'un plan d'entretien élargie englobant les tontes, les zones à désherber,...

C'est la mise en place d'un plan de gestion différenciée. Celui-ci est à la portée de tous et consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni les mêmes méthodes d'entretien. Nous l'évoquerons car le sujet est important mais nous reviendrons à ce que nous pouvons considérer comme le fleurissement aujourd'hui, c'est-à-dire l'aménagement de végétaux qui ont un intérêt décoratif par leur feuillage ou leur fructification ou bien sûr qui fleurissent à un moment donné dans l'année en privilégiant souvent ceux fleurissant à la belle saison.

Nous allons parcourir ensemble cet exercice qui peut vous aider dans votre démarche de fleurissement.

1 – Les axes de réflexion :

La liste qui suit, non exhaustive, peut vous permettre d'établir vos priorités pour fleurir et vous aider dans vos axes de réflexion.

La définition de 3 priorités en établissant un ordre suscitera un bon nombre de questions et une liste d'actions à réaliser.

- L'importance du budget – *Un budget limité, voir très limité ou une volonté des élus de voter un budget pour développer le fleurissement*
- Contribuer au bien-être des habitants – *Rendre le cadre de vie agréable aux usagers, attirer de nouveaux habitants, privilégier l'installation de familles,...*
- Accueillir les touristes – *Le patrimoine de la commune, les sites touristiques du secteur, des zones naturelles - rivière, étang, forêt, parcours de randonnées - attirent de nombreux touristes et contribuent à l'essor économique de la commune. L'attrait esthétique sera important en amenant des notes de couleurs là où cela semble essentiel.*
- S'appuyer sur les moyens humains et techniques en place ou accessibles facilement – *Que le fleurissement soit réalisé par des bénévoles ou par un service technique, il est important que les décisions prises soit en rapport avec la réalité et non des prévisions plus ou moins aléatoires tant concernant le personnel, le nombre de bénévoles que le matériel technique dont dispose la commune.*
- Obtenir le label « Villes et Villages Fleuris » - *Il est primordial de se référer à la grille d'appréciation pour travailler en parallèle des critères établis par le CNVVF. Vous trouvez toutes les informations sur le site à l'adresse suivante www.villes-et-villages-fleuris.com. Le jury départemental et le jury régional qui visitent les communes s'appuient sur cette grille pour vous évaluer.*
- Favoriser le lien social – *Se retrouver autour du thème du végétal adoucit les échanges, renforce le lien social : actions dans des quartiers à forte densité de population pour une ville, travail avec les enfants de l'école pour un village ou une ville, organisation de repas, de fête autour du fleurissement, atelier de jardinage, journée des plantes,...*
- La priorité est au développement durable – *Economiquement viable, écologiquement vivable et socialement équitable, le développement durable doit satisfaire les besoins de la génération actuelle sans priver les besoins des générations futures – Préservation des zones naturelles, sauvegarde des équilibres écologiques, réflexion sur la biodiversité, utilisation raisonnée de l'eau et toutes les actions liées à l'environnement qui s'inscrivent dans une durabilité de temps contribuent au développement durable.*
- Objectif : zéro pesticide – *Diminuer voire supprimer l'emploi des pesticides – Ecophyto 2008/2018 – Contact avec ASCOMADE, la FREDON, consultation BSV ZNA (bulletin de santé du végétal en zone non agricole.)Mettre en place les actions alternatives au désherbage chimiques: paillage, plantes couvre-sol, outils mécaniques, outils manuels, gestion différenciée des espaces,...*
- Certifier l'identité de la commune par le choix des végétaux, par le choix des aménagements – *fleurissement de village dans un cadre patrimonial, fleurissement*

champêtre, citadin, création de potagers, vergers conservatoires, plantation de haies bocagères, mise en valeur du centre bourg, du centre ville, fleurissement faisant référence à l'histoire de la commune,...

- L'affirmation d'un fleurissement naturel, le choix de plantes rustiques, endémiques, mellifères,... - *L'attrait esthétique n'est pas le premier critère, la démarche est avant tout écologique*

- .../...

Exemples de priorités :

1 - Priorité au développement durable, 2 – Budget limité, 3 - Favoriser le lien social

Suites données :

- > Pas d'annuelles, ni de fleurissement en contenant pour limiter les arrosages
- > Créations paysagères incluant arbustes et vivaces uniquement
- > BRF (Bois Raméal Fragmenté) pour le paillage des massifs (limitation des arrosages)
- > Etablissement d'un planning des réalisations, des achats pour étaler le budget
- > Réunions publiques pour expliquer la démarche et impliquer la population
- > Plantation avec les enfants des écoles
- > ...

1 – Obtenir le label Villes et villages fleuris, 2 – Zéro pesticide, 3 – Patrimoine végétal avec introduction d'espèces rares

Suites données :

- > Elaboration d'un projet municipal
- > Cohérence et pertinence de la gestion en fonction des lieux : mise en place de la gestion différenciée des espaces
- > Rédaction d'une charte de la qualité de l'espace public
- > Inventaire du patrimoine végétal - entretien de l'existant et plantation choisie de nouvelles espèces
- > Concertation régulière entre élus, techniciens, bénévoles
- > Information et promotion du label
- > Préparer le passage du jury départemental et régional (obtention du label « Fleur »)
- > ...

Les différents points peuvent être développés et la liste des suites à donner allongée

2 – Poser un diagnostic de l'existant :

Après avoir défini votre fleurissement et ses objectifs et, avant d'en arriver à la liste des actions à retenir et à budgétiser, il est important de poser un diagnostic de l'existant. Cet exercice s'assimile à la mise en place de la gestion différenciée des espaces.

Tous les espaces publics entretenus sont répertoriés ainsi que leurs surfaces, les tâches effectuées et leurs fréquences.

- Classer les différents espaces publics :

L'utilisation de la carte de la commune permet de bien visualiser, de constater la répartition des différents espaces publics recevant un entretien, leur éloignement pour les interventions, de remarquer les secteurs « vides » et d'appréhender le sujet avec une certaine distance, éloigné du terrain que l'on est habitué à fréquenter.

Munissez-vous donc d'une carte de la commune et repérez :

La place du village, la place de la Mairie, les abords des bâtiments publics, le centre ancien, la rue principale, le parc municipal, le stade, le cimetière qui sont :

- Les lieux prioritaires d'intervention : arbres, arbustes, vivaces et massifs fleuris, utilisation de paillage, tonte régulière avec une finition soignée – hauteur de coupe basse.

Les rues adjacentes, les nouveaux quartiers, les lotissements, les entrées de la commune, les espaces de loisirs, aires de pique-nique classés dans :

- Les espaces semi-naturels : arbres, arbustes, vivaces et massifs fleuris, prairies, gazons fleuris, utilisation de paillage, tonte moins régulière (6 à 12 passages/an) – hauteur de coupe plus haute.

Les bords de rivière ou de plan d'eau, chemins d'accès aux espaces naturels, les liaisons douces classés :

- Espaces naturels : prairie avec fauche 1 à 2 fois/an, flore spontanée, plantation d'espèces champêtres diversifiées, haies libres et non taillées.

- les surfaces entretenues, les tâches d'intervention et leur fréquence :

Il est fréquent d'ajouter, sans que cela soit conscient, au fil des années, des surfaces à entretenir. Il est aussi fréquent que l'on « perde » ses priorités (si l'on en avait établi). Un lieu qui était prioritaire il y a quelques années, est devenu secondaire par le fait d'un nouvel aménagement ou d'un nouveau quartier qui modifie la fréquentation du lieu.

Il est donc important de répertorier chaque espace avec :

- sa surface,
- les différentes tâches effectuées,
- leurs fréquences à l'année.

3 – L'élaboration du nouveau plan de fleurissement :

3 – 1 – Repérage des points forts

Mettons maintenant de côté le plan de gestion différenciée et les zones naturelles. Ce sont les points fleuris suivants, qui sont classés soit en « lieux prioritaires d'intervention », soit en « espaces semi-naturels » pour lesquels vous devez vous questionner en gardant toujours à l'esprit les priorités que vous avez définies :

- la place de la Mairie
 - le centre ancien
 - les abords des bâtiments publics
 - la ou les rues principales
- > centre du village ou de la ville**
-
- les nouveaux quartiers
 - les lotissements
 - les rues adjacentes
- > Habitations excentrées**
-
- les entrées de la commune
 - le cimetière
 - le(s) jardin(s) public(s)
- > Zones éloignées ou délimitées**

3 – 2 - Les réflexions à prendre en compte :

1 – L'environnement du fleurissement

- Prise en compte du paysage environnant
- Couleur d'un mur
- Espace très minéral
- Présence d'une haie arbustive
- Sol enherbé, dallé, sablé, gravillonné, bitumé
- ...

2 – Respecter les ambiances, les styles,...

- Centre ville ou village différent des extérieurs
- Coin repos avec banc(s)
- Murs en pierres sèches
- Patrimoine Bâti
- Constructions modernes
- Quartier d'immeubles
- ...

3 – Elargir, restreindre ou supprimer les surfaces de fleurissement

- Objectifs à respecter
- Balance des avantages et des inconvénients
- L'emplacement du massif, judicieux ou non
- Esthétisme : forme, bordure, éléments de décoration,...

4 – Questionnements et réflexions sur les contenants en place

- Sont-ils au bon endroit ?
- Peut-on en supprimer ?
- Le style est-il en rapport avec la commune ?
- Le type de contenants, grandeur, forme, couleur, convient-t-il au lieu ?
- Faut-il prévoir d'autres contenants d'où investissement ?

5 – La composition des massifs

- Introduction de vivaces
- Choix de mélanger vivaces et annuelles ou de déterminer des massifs composés soit de vivaces, soit d'annuelles : gestion différente
- Introduction de petits arbustes persistants dans les massifs : intérêt tout au long de l'année
- Déterminer les massifs d'annuelles
- Personnaliser les massifs en utilisant du bois, du minéral, du végétal comme éléments décoratifs

3 – 3 – La mise en œuvre du nouveau fleurissement

- **Lister les actions, les interventions décidées** par site mais aussi par type d'actions – maçonnerie, jardinage (amendement, travail de la terre, diminution, agrandissement des massifs), plantation de végétaux, mise en place de paillage, semis, ...
Pour un service technique, ces décisions de revoir le fleurissement ont été prise en amont mais pour une équipe de bénévoles, la liste des actions est importante car elle peut nécessiter l'intervention de l'agent ou des agents municipaux s'occupant de l'entretien de la commune. Le maire et son équipe municipale devra donc pouvoir estimer le travail à fournir.
- **Budgétiser la mise en œuvre** – achat de matériel pour la réalisation, de matériaux, de terre, de végétaux, de contenants, de couvre-sol, ... - intervention de professionnels -
Nous avons dit au début du dossier combien le budget était un critère important, qu'il devait être cohérent, en rapport avec la commune. Vos décisions prises seront peut-être à ce moment-là revues à la baisse ou/et étalées dans le temps.

➤ **Etablir un planning des réalisations**

Aussi bien pour le budget de la commune que pour le temps disponibilité du personnel technique, des bénévoles) qu'il faudra pour réaliser ces aménagements et projets, il est nécessaire d'échelonner les tâches à réaliser sur l'année mais aussi de se projeter sur les années suivantes. C'est une base, il sera toujours temps de modifier ce qui a été établi si cela s'avère nécessaire.

➤ **Passer les commandes en fonction du planning des réalisations**

Le matériel, les matériaux, la matière, le végétal doivent être disponible en temps voulu. Réceptionner une commande prend parfois plus de temps que l'on pensait. Si vous désirez que vos projets avancent selon le calendrier défini, passez vos commandes suffisamment tôt et faites-en le suivi jusqu'à réception.

3 - 4- Communiquer sur ce nouveau fleurissement est très important

- Avant, pendant, après, communiquer sur les actions que vous proposez, que vous réalisez, qui sont en place.
- Auprès des élus, de l'équipe municipale, du public, des jurys de fleurissement.
- Pourquoi la commune s'investit – les axes de réflexion, les objectifs –
- Où en sont les projets ?
- Diffuser des témoignages, le retour de la population.
- La commune a-t-elle atteint ses objectifs – les modifications nécessaires pour y arriver - les objectifs sont atteints voire dépassés
- .../...

